

# Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

**CRISE**

## Usages domestiques



Interdiction d'arroser  
les pelouses et les massifs  
fleuris



Interdiction d'arroser  
les espaces verts.



Interdiction d'arroser  
les jardins potagers  
de 9h à 20h



Interdiction de remplir  
les piscines privées  
(de plus de 1m<sup>3</sup>)



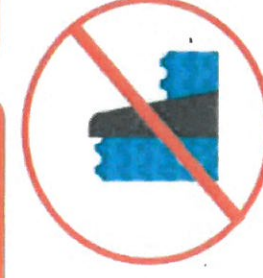
Interdiction de laver  
les toitures, les façades  
et les trottoirs



Interdiction de laver  
les véhicules  
à domicile



Fermeture  
des fontaines  
en circuit ouvert



Interdiction de toute  
manœuvre d'ouvrage  
influant le débit ou le  
niveau de l'eau



Interdiction de  
remplir et de vidanger  
les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels  
sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)